



CH-3003 Berne

OFSP; ROS

Poste CH SA

Référence du dossier : 733.1-1/1
Berne, le 25 février 2022

Remboursement des grands emballages par l'AOS : expiration du délai

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à nos courriers du 29 mai 2019, du 5 juin 2020 et du 22 décembre 2020, dans lesquels l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) indique que le remboursement des grands emballages est toléré provisoirement, lorsqu'il génère une économie par rapport aux petits emballages. En raison de la situation actuelle liée au COVID-19 et de demandes émanant d'assureurs-maladie et de fournisseurs de prestations, le délai pour ce type de remboursement a été prolongé à plusieurs reprises. En décembre 2020, l'OFSP l'a prolongé pour la dernière fois jusqu'à nouvel ordre.

Jusqu'en décembre 2021, 168 grands emballages sur un total de 377 ont été admis dans la liste des spécialités (LS), dont 20 l'année dernière. L'OFSP estime que la plus grande partie des emballages pour lesquels aucune demande d'admission dans la LS n'a encore été faite sont utilisés avant tout dans le secteur stationnaire.

L'OFSP maintient que les grands emballages doivent être admis dans la LS. L'assurance obligatoire des soins (AOS) ne peut prendre en charge les coûts des grands emballages que si ceux-ci sont admis dans la LS.

L'OFSP est prêt à prolonger une dernière fois, jusqu'au **1^{er} juillet 2023**, le délai de remboursement des coûts des grands emballages à la charge de l'AOS. Nous tenons à vous annoncer cette date suffisamment tôt. Cette annonce précoce doit aussi vous permettre de disposer du temps nécessaire pour envoyer, le cas échéant, d'autres demandes au cours des prochains mois.

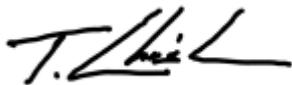
Il n'est pas prévu d'entreprendre d'autres adaptations de ce délai. Pour cette raison, le dernier délai pour déposer votre demande est fixé au 10 mai 2023. L'OFSP prie les associations représentant l'industrie pharmaceutique d'informer les entreprises pharmaceutiques en conséquence.

Office fédéral de la santé publique OFSP
Secrétariat
Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne
Tél. +41 58 469 17 33, fax +41 58 462 90 20
leistungen-krankenversicherung@bag.admin.ch
<https://www.ofsp.admin.ch>



Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la santé publique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Christen', with a long horizontal stroke extending to the right.

Thomas Christen

Directeur suppléant

Responsable de l'unité de direction Assurance maladie et accidents